

Conditions générales de vente

Sommaire

1. Objet
2. Offre
3. Prix-modalités de paiement
4. Droit d'entrée au Domaine
5. Données personnelles
6. Formation du contrat
 - 1) Étapes à suivre pour conclure le contrat
 - 2) Moment de conclusion du contrat
7. Livraison – utilisation
 - 1) Ticket d'entrée individuel
 - 2) Pass Loisirs - abonnement
 - 3) Produits dérivés
8. Droit de renonciation
9. Loi applicable et Tribunal compétent

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, sans restriction, ni réserve, à toutes les conventions entre l'acheteur et la Province, nonobstant toute disposition contraire figurant sur tout document quelconque émanant du client.

Le fait pour une personne physique ou morale, de commander, via le site du Domaine Provincial de Chevetogne, emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente. Elles sont accessibles à tout moment sur le Site Internet du Domaine provincial de Chevetogne.

La Province de Namur se réserve le droit de modifier les Conditions générales à tout moment, ces modifications entrant en vigueur dès leur publication sur le Site Internet du Domaine Provincial de Chevetogne. La Province se réserve le droit, à sa discrétion et sans préavis, d'interrompre ou de modifier le site Internet en tout ou en partie.

2. Offre

Les informations détaillant les produits ou services qui peuvent être achetés sur le site du Domaine provincial de Chevetogne constituent une offre de vente. Sauf mention expresse contraire, l'offre est valable tant qu'elle est présente sur le site. Toutefois, la Province ne peut être tenue par une offre qui, pour des raisons indépendantes de sa volonté, comporterait des erreurs.

Les photographies éventuelles des produits de notre boutique en ligne sont données à titre indicatif et ne sont donc pas contractuelles.

L'acheteur est présumé avoir pris connaissance des renseignements donnés sur le site du Domaine provincial de Chevetogne tant ce qui concerne les tarifs que les horaires et conditions d'accès au site et aux activités. Aucune réclamation ou demande de remboursement ne pourra être faite par l'acheteur au sujet de ces informations, celles-ci étant susceptibles d'être modifiées par la Province à tout moment et sans préavis.

3. Prix – modalités de paiement

Les tarifs en vigueur sont exprimé TTC, hors frais de port. Les prix indiqués s'entendent en euros. Aucun acompte n'est accepté.

Les tarifs d'entrée au Domaine ainsi que le prix des produits dérivés vendus en ligne relèvent du pouvoir discrétionnaire de la Province. Ils seront publiés sur le Site Internet du Domaine provincial de Chevetogne. La Province se réserve le droit de procéder à des modifications et mises à jour des informations présentes sur le site, à tout moment et sans information préalable. La Province ne saura être tenue pour responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation du site.

Le débit du compte de l'acheteur est indépendant de l'utilisation ou non des tickets d'entrée ou du Pass Loisirs. En tout état de cause, les tickets ou Pass sont réglés même si l'acheteur omet de les imprimer.

Les tarifications spéciales, telles que celles appliquées pour les groupes scolaires, groupes, partenariats avec des institutions..... ainsi que les gratuités éventuelles ne seront appliquées qu'au guichet du Domaine provincial de Chevetogne.

Toute personne pouvant justifier d'un tarif spécial sera susceptible de prouver sa légitimité avec un document officiel lors du passage au contrôle d'entrée.

L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 6 ans en visite dans le cadre familial.

4. Droit d'entrée au Domaine

Un droit d'entrée n'est applicable que durant la Haute saison courant du début des vacances de printemps au congé d'automne, les dates exactes du début et de la fin de la saison payante étant publiées sur le Site Internet du Domaine provincial de Chevetogne au plus tard chaque 31 décembre, pour l'année suivante.

Pour entrer au Domaine durant la saison payante, le client a le choix entre un ticket d'entrée d'un jour ou un pass loisir valable toute la saison. Suivant des critères objectifs de sécurité ou d'encadrement, la Direction se réserve le droit de fermer certaines activités, animations ou infrastructures sans qu'aucun remboursement ou aucune contrepartie ne puisse être exigée par le visiteur. De même, les manifestations d'envergure restent soumises à l'accord préalable des services de secours et de l'autorité communale compétente qui peut, à tout moment, annuler ou interrompre une manifestation sans qu'aucun remboursement ou dommage ne puisse être exigé par le visiteur.

Le ticket individuel d'entrée n'est pas nominatif. Il donnera à une personne le droit d'entrer une journée au Domaine, durant l'année civile de l'achat, à l'exception de certaines manifestations qui sont accessibles uniquement aux détenteurs du Pass Loisirs. Les dates des manifestations réservées aux détenteurs du Pass Loisirs sont renseignées dès le 1^{er} janvier de chaque année sur le Site Internet du Domaine provincial de Chevetogne.

Le Pass Loisirs permet l'entrée illimitée au Domaine pour un véhicule familial, son conducteur et ses passagers, à l'exclusion des minibus, bus, cars, campings-cars, motos, vélos, quads etc.... , et ce durant toute l'année civile de l'achat. Ce droit d'entrée donne accès à toutes les activités du Domaine, à l'exception de celles organisées par des concessionnaires Horeca ou des tiers à l'intérieur du Domaine.

5. Données personnelles :

Lors de l'achat de droits d'entrée ou de produits via Internet, l'acheteur est tenu de respecter toutes les étapes. Pendant la procédure, il devra fournir des informations

spécifiques qui sont nécessaires à la gestion de sa commande. L'acheteur confirme que ces informations sont correctes et actuelles.

L'acheteur s'inscrit avec un mot de passe, ce qui lui permettra d'enregistrer ses données. Une fois enregistrées, celles-ci lui permettront d'une part d'effectuer plus rapidement les transactions futures et d'autre part de vérifier les commandes précédentes et terminées. L'acheteur prend toutes les mesures de précaution requises pour conserver secret son mot de passe. La Province de Namur ne communique jamais les mots de passe à des tiers.

En entrant ses données personnelles sur le site du Domaine provincial, l'acheteur accepte que celles-ci soient utilisées, par le Domaine provincial ou par la Province de Namur, pour promouvoir leurs activités. Les données bancaires ne sont, quant à elles, pas conservées.

6. Formation du contrat

1) Étapes à suivre pour conclure le contrat

- 1^{er} étape : « Achat » : l'acheteur sélectionne les produits ou les services ainsi que la quantité souhaitée en précisant, le cas échéant, le mode de livraison ;
- 2^{ème} étape : « Enregistrement » : l'acheteur s'identifie à l'aide d'un login et d'un mot de passe. S'il s'agit de la première identification, il remplit le formulaire « Nouveau client ». Il valide ensuite pour passer à l'étape suivante ;
- 3^{ème} étape : « Validation » : un récapitulatif de la commande s'affiche avec les éléments suivants : numéro de la commande, produits-services achetés, prix total, adresse, modalité de livraison. L'acheteur accède à l'étape suivante en cliquant sur « paiement » ;
- 4^{ème} étape : « Paiement » : l'acheteur sélectionne son mode de paiement (Bancontact, Maestro, Visa, Mastercard). Il doit accepter les conditions générales de vente disponibles en téléchargement sur le site Internet du Domaine. Les informations bancaires qu'il fournit sont transmises directement à la société Ogone qui gère et sécurise le paiement en ligne. Un message informe l'acheteur de l'acceptation ou du refus de son paiement.

2) Moment de conclusion du contrat

Le contrat est considéré comme conclu au moment où le vendeur reçoit la confirmation de la commande.

7. Livraison - Utilisation

1) Ticket d'entrée individuel

Après acceptation du paiement, le ticket d'entrée est envoyé à l'adresse mail indiquée au cours du processus de commande. Il est délivré sous format PDF.

Pour être valide, le ticket d'entrée doit être imprimé à domicile en mode portrait, sur une feuille A4 blanche, vierge. À chaque entrée achetée correspond un billet. Chaque billet imprimable est pourvu d'un code barre unique. Le justificatif de paiement ne peut servir de ticket d'entrée.

La validité du ticket d'entrée est contrôlée à l'entrée du Domaine, à l'aide de lecteurs de code barre, le ticket d'entrée est valable uniquement durant l'année civile de son achat.

Il est impossible d'être admis à l'entrée plusieurs fois avec le même ticket. Seule la première personne à présenter le ticket pourra entrer au Domaine provincial. Elle est présumée être le porteur légitime du ticket. Il est interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire le ticket d'une quelconque manière, ou de le mettre à disposition à de telles fins. L'acheteur est prié de conserver son ticket en lieu sûr, d'utiliser exclusivement le site officiel du Domaine provincial de Chevetogne pour acheter son ticket, de ne jamais accepter un ticket qui est proposé par un inconnu, car il pourrait s'agir d'une copie. Le détenteur du ticket peut cependant être une personne différente de l'acheteur.

2) Pass loisir - abonnement

Après acceptation du paiement, un voucher est envoyé à l'adresse mail indiquée au cours du processus de commande. Il est délivré sous format PDF.

Pour être valide, ce voucher doit être imprimé à domicile en mode portrait, sur une feuille A4 blanche, vierge. À chaque Pass Loisirs acheté via Internet correspond un voucher. Chaque voucher imprimable est pourvu d'un code barre unique. Le justificatif de paiement ne peut servir de ticket d'entrée.

La validité du voucher est contrôlée à l'entrée à l'aide de lecteurs de code barre. En échange du voucher, l'acheteur reçoit à l'entrée du Domaine, lors de sa première visite, un autocollant « Pass Loisirs » sur lequel est mentionné l'année civile de validité. L'autocollant « Pass Loisirs » pour être valable devra obligatoirement être collé sur le pare-brise avant du véhicule familial. Il n'est valable que pour un seul véhicule de la famille. Si la famille souhaite venir avec un autre véhicule au Domaine, elle devra s'acquitter du droit d'entrée d'un jour ou acquérir un second Pass Loisir pour cet autre véhicule. Toute personne qui pour une raison quelconque, ne souhaite pas coller le Pass Loisirs sur son véhicule, opte automatiquement pour le ticket d'entrée individuel à la journée. Le Pass Loisirs ne peut être décollé en cours de saison pour être recollé sur un autre véhicule.

Le voucher ne peut être rentré qu'une seule fois aux guichets du Domaine provincial durant l'année civile de son achat. Il est impossible d'être admis à l'entrée plusieurs fois avec le même voucher. Seule la première personne à présenter le voucher pourra recevoir un Pass Loisirs pour le Domaine provincial. Elle est présumée être le porteur légitime du voucher. Il est interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire le voucher d'une quelconque manière, ou de le mettre à disposition à de telles fins. L'acheteur est prié de conserver son voucher en lieu sûr, d'utiliser exclusivement le site officiel du Domaine provincial de Chevetogne pour acheter son voucher, de ne jamais accepter un voucher qui est proposé par un inconnu, car il

pourrait s'agir d'une copie. Le détenteur du voucher peut cependant être une personne différente de l'acheteur.

Toute fraude ou tentative de fraude sera punie par la confiscation immédiate du Pass Loisirs ou du ticket individuel, à l'entrée du Parc et/ou l'interdiction d'utilisation de celui-ci par le programme de billetterie, sans préjudice d'autres poursuites éventuelles.

3) Produits dérivés

La boutique en ligne propose à la vente des articles-cadeaux (livres, t-shirts...) en lien direct avec le Domaine provincial de Chevetogne.

Ils sont disponibles selon deux formules : avec ou sans frais d'envoi, les frais d'envoi étant exclusivement calculés pour la Belgique. Toute expédition vers un autre pays d'Europe doit faire l'objet d'un devis qui sera demandé par mail à l'adresse générale du Domaine info.chevetogne@province.namur.be.

Les articles achetés sans frais d'envoi, une fois le paiement accepté, seront retirés par l'acheteur à l'accueil du Domaine pendant les heures d'ouverture dans un délai d'un mois à partir de la date d'achat. Pour ce faire, l'acheteur devra se munir du voucher qu'il aura reçu par mail après paiement de son achat.

Les articles achetés avec frais d'envoi seront, après acceptation du paiement, préparés et expédiés par courrier postal sous un délai de 10 jours calendrier. Ce délai de livraison vaut pour la Belgique. Il peut être plus long pour les autres pays. Ce délai de livraison est donné à titre indicatif sous réserve de disponibilité des articles. En cas d'allongement prévisible du délai de livraison, le Domaine provincial s'engage à en informer le client dès que possible et par tout moyen. Le délai de livraison ne peut en aucun cas avoir pour conséquence le versement de dommages et intérêts au profit du client.

L'adresse de livraison prise en compte est celle indiquée par vos soins au moment de votre inscription sur le site.

8. Droit de renonciation

8.1 La présente disposition s'applique uniquement aux commandes de produits dérivés

Le consommateur a le droit de notifier au vendeur, par mail sa renonciation à l'achat, sans pénalité et sans indication du motif, dans les 14 jours calendrier à compter du jour qui suit la livraison de l'article.

Durant cette période, le consommateur peut examiner et inspecter l'article acheté ; il est impératif de manipuler l'article acheté avec le soin nécessaire. Le consommateur ne peut déballer l'article que si cela est nécessaire pour exercer le droit d'inspection. L'article acheté ne peut être envoyé que dans l'état d'origine.

Le consommateur sera responsable de la dépréciation des articles qui résulterait d'une manipulation dépassant le cadre nécessaire à l'examen de la nature, des caractéristiques et du fonctionnement des articles. En d'autres termes, si l'article n'est plus vendable et que le consommateur ne s'est pas limité à la simple inspection, l'article sera facturé intégralement. Tout montage et démontage d'un article qui altérerait son aspect neuf le rendrait également impropre à la vente.

Le droit de renonciation ne s'applique pas aux articles suivants :

- les enregistrements audio et vidéo ainsi que les programmes informatiques dont le scellement a été rompu
- les articles qui présentent un caractère personnel évident
- les articles scellés impropres au renvoi pour des raisons de protection de la santé ou d'hygiène et dont le scellage a été rompu
- le contenu numérique déjà livré /téléchargé avec l'accord du consommateur durant la période de renonciation.

Si l'article ne convient pas, le consommateur doit renvoyer l'article acheté à ses frais par la poste, en notifiant par mail (sophie.vuidar@province.namur.be) la renonciation dans le délai prévu ci-dessus en utilisant, s'il le souhaite, le formulaire ci-joint.

8.2 La présente disposition ne s'applique pas à l'achat de ticket d'entrée individuel ou de Pass Loisirs. Le consommateur ne bénéficie d'aucun droit de renonciation pour ces produits.

Le Domaine provincial ne procède ni à l'échange, ni au remboursement d'un ticket d'entrée individuel ou d'un Pass Loisir non ou peu utilisé. Le Domaine provincial ne prévoit aucun remboursement en cas de perte ou vol d'un ticket, voucher ou Pass.

9. Loi applicable et Tribunal compétent

Tout différend portant sur l'application des présentes conditions générales est régi par le droit belge. Les Cours et tribunaux de l'arrondissement de Namur sont les seuls compétents.

En cas de litige, une version imprimée des présentes conditions générales de vente et de toute mention annexe délivrée sous forme électronique sera acceptée dans toute procédure judiciaire, extra-judiciaire ou administrative

10. Coordonnées

Nom de la société: Province de Namur - Domaine provincial de Chevetogne

Adresse siège social : Château, 1 - 5590 Ciney

Nr de TVA de la société : BE0207656511

Téléphone : 083/687.211

E-mail : info.chevetogne@province.namur.be

Site Internet : www.domainedechevetogne.be